

AUGUSTE ROSSIER
VEUVE ROSSIER ET FILS
ROSSIER FRÈRES ET SŒUR,
ÉMILE ROSSIER SUCCESSEUR,
PAUL DEJOUANY-ROSSIER,
ÉMILE DEJOUANY,

Le Hamma (Alger-Mustapha)(1858)
Boufarik(1871)
pépiniéristes-horticulteurs

famille blésoise établie en Algérie en 1858
après avoir été victime des inondations de la Loire

Publicités
(L'Akhbar, 22 octobre-25 décembre 1865)



LE HAMMA
de Mustapha

Auguste ROSSIER,
horticulteur, prévient
le public qu'il tient à
sa disposition une belle
collection d'arbustes à fleurs élevées,
en pots et en pleine terre pour ornemen-
tation des jardins et autres. Fournitures
de jardin, rosiers; belle collection d'o-
rangers, mandariniers, divers arbres frui-
tiers et autres plantations. Il entreprend
les jardins et fournit tout ce qui concer-
ne son état.

PRIX MODÉRÉS.

LE HAMMA
de Mustapha
Auguste ROSSIER,
horticulteur, prévient le public qu'il tient à sa disposition une belle collection
d'arbustes à fleurs élevées, en pots et en pleine terre pour ornementation des jardins et
autres. Fournitures de jardin, rosiers ; belle collection d'orangers, mandariniers, divers
arbres fruitiers et autres plantations. Il entreprend les jardins et fournit tout ce qui
concerne son état.

PRIX MODÉRÉS.

Publicités
(L'Akhbar, 1^{er} décembre 1867)



AVIS IMPORTANT

ROSSIER, HORTICULTEUR AU HAMMA DE MUSTAPHA, en face
les ateliers du chemin de fer, informe le public qu'il a une
grande quantité, pour la vente, d'oranges, mandarines, citrons
et toutes espèces d'arbres à fruits. Grande collection d'arbustes
en pots et en pleine terre; rosiers, trémières, plants d'asperges
de deux et trois ans. — Prix suivant la force des arbustes. — Il
se charge de remettre à neuf les jardins et de les orner.

M. ROSSIER se charge également de l'emballage et de l'ex-
pédition de légumes frais et de fruits à destination. — Pour être à la portée des
amateurs, son entrepôt est installé rue Juba, 2.

AVIS IMPORTANT

ROSSIER, HORTICULTEUR AU HAMMA DE MUSTAPHA, en face les ateliers du chemin de fer, informe le public qu'il a une grande quantité, pour la vente, d'oranges, mandarines, citrons et toutes espèces d'arbres à fruits. Grande collection d'arbustes en pots et en pleine terre; rosiers, trémières, plants d'asperges de deux et trois ans. — Prix suivant la force des arbustes. — Il se charge de remettre à neuf les jardins et de les orner.

M. ROSSIER se charge également de l'emballage et de l'expédition de légumes frais et de fruits à destination. — Pour être à la portée des amateurs, son entrepôt est installé rue Juba, 2.

VEUVE ROSSIER ET FILS

Publicités
(L'Akhbar, 1^{er} novembre 1868-19 avril 1870)



Etablissement d'horticulture de V^e ROSSIER et ses enfants
au Hamma, près Mustapha, en face les ateliers du chemin de
fer.

Elle prévient sa nombreuse clientèle qu'elle a, cette année,
des arbres de toute beauté, tels que : orangers, mandariniers,
citronniers, poiriers, pommiers, pruniers, figuiers, amandiers,
néfliers, bananiers, raisins de table, plants d'asperge, pêcheurs,
abricotiers ; enfin toutes les meilleures variétés d'arbres que l'on
cultive dans ce pays.

On trouve dans cet établissement grande variété de plantes de serres, d'arbres et
d'arbustes pour ornement de jardins. Mme veuve ROSSIER se charge des garnitures
pour bals et soirée ; elle se charge aussi d'emballer et d'expédier pour tous pays,
des bananes, oranges et tous les fruits et légumes du pays.

Les personnes qui ne voudraient pas se donner la peine de venir à l'établisse-
ment pour leurs commandes, trouveront Mme veuve ROSSIER à son étalage de
fleurs et de fruits, place de Chartres, tous les jours, jusqu'à dix heures.

Établissement d'horticulture de V^e ROSSIER et ses enfants au Hamma, près
Mustapha, en face les ateliers du chemin de fer.

Elle prévient sa nombreuse clientèle qu'elle a, cette année, des arbres de toute
beauté, tels que : orangers, mandariniers, citronniers, poiriers, pommiers, pruniers,
figuiers, amandiers, néfliers, bananiers, raisins de table, plants d'asperge ; pêcheurs,
abricotiers ; enfin toutes les meilleures variétés d'arbres que l'on cultive dans ce pays.

On trouve dans cet établissement une grande variété de plantes de serres, d'arbres
et d'arbustes pour ornement de jardins. M^{me} veuve ROSSIER se charge des garnitures
pour bals et soirée ; elle se charge aussi d'emballer et d'expédier pour tous pays des
bananes, oranges et tous les fruits et légumes du pays.

Les personnes qui ne voudraient pas se donner la peine de venir à l'établissement
pour leurs commandes trouveront M^{me} veuve ROSSIER à son étalage de fleurs et de
fruits, place de Chartres, tous les jours, jusqu'à dix heures.

Comice agricole d'Alger
Exposition des produits de l'Horticulture.
(L'Akhbar, 24 avril 1870, p. 1)

2^e Grand prix d'honneur.
C'est à M^{me} V^e Rossier et fils qu'a été décernée la pendule.

Comice agricole d'Alger
Exposition des produits de l'Horticulture.
(*L'Akhbar*, 20 mai 1870, p. 3, col. 1)

1^{er} CONCOURS. — BOUQUETS MONTÉS, ETC.

Trois exposants seulement ont pris une part réelle à ce concours :

M^{me} veuve Rossier a présenté :

1° un magnifique bouquet monté, offrant, au milieu d'un encadrement de fleurs de couleurs tranchées, les lettres majuscules E H (exposition horticole), composées avec les fleurs purpurines du *russelia junca*, qui ressortent bien sur un fond blanc ;

2° Un surtout de table fort bien entendu, avec fleurs et boutons de roses de couleurs variées, symétriquement arrangées autour d'une corbeille ovale ;

3° Des vases suspendus en poterie et faïence bleue et blanche, dans lesquels s'épanouissent les fleurs élégantes du *torenia* de Chine et de l'Australie tropicale, en société d'une foule de charmantes *gessnerioidées*.

Premier prix. — Médaille de vermeil.

Le sieur Xicluna, jardinier de M. Delorme, a exposé plusieurs bouquets montés avec beaucoup de goût et des corbeilles jardinières pour salons, où sont rangées symétriquement des fleurs de serre chaude et de serre tempérée.

Deuxième prix. — Médaille d'argent et 50 fr.

Enfin, Madame veuve Arnaud a présenté au concours des fleurs, des bouquets en bottes et des bouquets montés avec soin, composés avec la plupart des espèces variées que l'on vend dans la saison actuelle sur les marchés à fleurs d'Alger.

3^e prix. — Médaille de bronze et 25 fr.

Les Arbres Fruitiers en Algérie
(*L'Akhbar*, 6 avril 1882, p. 2, col. 3-4)

Quiconque a visité le Mexique trouve avec l'Algérie une grande ressemblance sous le rapport de la végétation. Le Mexique, depuis Vera-Cruz jusqu'à Mexico, et l'Algérie depuis la mer jusqu'aux sommets de l'Atlas, vous font passer de la zone torride aux climats les plus rigoureux. Aussi offrent-ils les productions les plus diverses suivant l'altitude où l'on plante et suivant le degré d'humidité de l'air. C'est faute d'observer ces deux premières conditions qu'on a eu tant de mécomptes en voulant introduire sur les rives de la Méditerranée des variétés fruitières qui exigent un certain degré d'humidité et un hiver, c'est-à-dire le repos de la végétation. Sur tout le littoral, les arbres fruitiers de nos climats tempérés vivent quatre ou cinq ans, végètent à contre-temps et restent chétifs. Leurs fruits dégénèrent, deviennent véreux et quelquefois tombent avant la maturité. Il faut s'élever jusqu'à Coléa et Miliana pour trouver un milieu qui leur convienne et cela avec de l'irrigation bien entendue. Au contraire, les arbres du midi de la France, l'amandier, l'azérolier, le jujubier, le grenadier, le figuier et le néflier du Japon, mûrissent leurs fruits deux mois plus tôt qu'en France et permettent de les présenter comme primeurs.

Jusqu'à présent, le principal centre de production horticole a été Alger et sa banlieue, c'est-à-dire Hussein-Dey, Chéragas, Boufarik, etc. C'est à Hussein-Dey que se sont établis tous ces jardiniers mahonnais, infatigables travailleurs, comme nos maraîchers de Paris, et dont les cultures rappellent sans trop de désavantage, nos jardins maraîchers de Vaugirard ou de Charonne.

Partout là on applique l'irrigation et l'on élève l'eau par des norias antiques, instruments grossiers et informes en bois et en terre cuite, que les habitants préfèrent, parce qu'ils les font et les réparent eux-mêmes. C'est à Hussein-Dey que se trouvent les cultures de M. Trottier, cet intelligent et infatigable propagateur de l'eucalyptus avec MM. Ramel, Cordier et Certeux.

Entre Alger et Hussein-Dey se trouvent les jardins de M^{me} veuve Rossier et de ses quatre fils. Il y a là quatre hectares consacrés à la floriculture pour le marché d'Alger. M^{me} Rossier a, en outre, seize hectares de pépinières d'arbres fruitiers et forestiers à Boufarik. Les arbres, là comme ailleurs, sont élevés pour le plein vent : la végétation est trop active, le temps trop précieux, les hivers trop doux, pour s'occuper de la taille, d'espaliers et de formes artificielles.

C'est aussi à Boufarik que se trouvent les belles pépinières de M. Herran, à la ferme de Bou-Amrous, qui a obtenu la prime d'honneur au Concours régional de l'année dernière à Alger. Ses orangeries sont des modèles de culture : Les arbres sont plantés en lignes, à une distance de cinq à six mètres en tous sens, pas de cultures intercalaires ; l'irrigation a lieu deux fois par mois, après qu'on a déchaussé l'arbre au-dessus des racines ; on trace de larges rigoles, on fume au moment convenable et on recouvre après l'irrigation ; la taille se borne à évider l'intérieur pour laisser un large accès à l'air et au soleil. Entre autres belles cultures, il y a là quatorze hectares de vignes ayant donné, en 1881, 867 hectolitres de vin valant 25,000 fr., c'est-à-dire près de 1.800 fr. l'hectare.

C'est non loin de là, à Blidah, que se trouvent aussi les superbes orangeries de M. A. François fils. Cette année, il nous a envoyé à lui seul plus de 4 millions d'oranges et de mandarines, valant en moyenne 20 à 25 fr. le mille. Il y a à Blidah près de 400 hectares plantés en orangeries et produisant en moyenne 2.000 fr, par hectare. Les frais de culture et d'entretien ne s'élèvent qu'à 300 fr. environ et la production d'un arbre en plein rapport est de 7 à 800 fruits. On peut juger par ces chiffres de la richesse de ces contrées et de la différence énorme entre le prix de production et le prix du fruit sur nos marchés. Il est juste d'ajouter que l'irrigation qui joue un si grand rôle dans les cultures est organisée en syndicat, à Blidah, de la manière la plus intelligente.

Pour terminer ce qui a rapport aux arbres fruitiers de France, disons que leur culture est possible, mais seulement dans certaines conditions d'altitude et d'humidité. Ainsi, les environs de Médéah et de Milianah offrent des plantations des plus remarquables en fruits à pépins et à noyau. En général, le cerisier ne donne de résultats que dans les régions élevées où l'on peut faire de l'irrigation. Dans les terres sèches, il ne fructifie pas et périt par la gomme. Le poirier ne réussit de même que dans les régions élevées où il neige et où il y a repos de la végétation ; il en est de même du Prunier.

Ch. Joly,

vice-président de la Société nationale d'horticulture.

ROSSIER FRÈRES ET SŒUR

Henri Alfred Hippolyte ROSSIER

Né à Blois (Loir-et-Cher), le 8 mai 1847.

Fils d'Auguste Rossier (1803-1867) et de Désirée Anne Charron (1815-1898).

Frère cadet d'Auguste Baptiste (Cellettes, Loir-et-Cher, 31 mars 1941-Boufarik, 15 octobre 1902),

d'Armand (Cellettes, Loir-et-Cher, 20 juillet 1842-Mustapha, 17 juillet 1899)

et de Désirée dite Clémentine (Blois, 29 août 1843-Alger, 26 juillet 1925) ép. de Gustave Cornuz.

Frère aîné d'Émile (1855-1922)(ci-dessous).

Marié à Boufarik, le 14 novembre 1891, avec Louise Gabrielle Bernard (1866-1953) dont :

— Henri Désiré Nicolas (1892-1893),

— Germaine Eugénie Louise (Mustapha, 9 juin 1894-Valence 2 septembre 1958),

— Charles Alfred Désiré (Mustapha, 15 décembre 1896-?) : médecin,

— Edmond Auguste (Mustapha, 1^{er} juillet 1899-Suresnes, 21 juin 1973).

Pépiniériste.

Horticulteur à Alger.

Chevalier du [mérite agricole](#) (1923).

Décédé à Alger, le 15 janvier 1934)

Émile-Ferdinand ROSSIER

Né à Blois, le 5 janvier 1855.

Frère cadet du précédent.

Marié à Boufarik, le 6 novembre 1880, avec Rosine Bernard (1861-1934) dont :

— Berthe Désirée Rosine (1882-?1967)(M^{me} Étienne Lucien Victor Cazals),
directrice de l'école des filles de Boufarik ;

— Émilienne Clémentine Rosine (vers 1885) ép. Paul Dejouany.

Pépiniériste horticulteur.

1^{er} adjoint au maire de Boufarik (1908).

Chevalier du [mérite agricole](#) (1910).

Décédé à Boufarik, le 23 mars 1922.

Étude de M^e Ch. BERLANDIER
licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance d'Alger,
y demeurant, place du Gouvernement, bazar du Commerce.
(*La Dépêche algérienne*, 6 juin 1899, p. 2, col. 1-2)

VENTE
aux enchères publiques
SUR SAISIE RÉELLE
EN UN SEUL, LOT
DE DIVERS
IMMEUBLES
URBAIN ET RURAUX

Situés à Bertville, anciennement Aïn-bou-Dib, commune mixte et canton d'Aïn-Bessem, arrondissement et département d'Alger.

Plus amplement désignés ci-après.

L'adjudication aura lieu le vendredi sept juillet 1899, à une heure de relevée, à l'audience des criées du Tribunal civil d'Alger, y séant au Palais de Justice, rue de Constantine, n° 10.

En exécution et en vertu :

1° D'un procès-verbal de saisie du ministère de Crance, huissier à Aïn-Bessem, en date du 16 mars 1899, visé, enregistré et transcrit avec ses exploits de dénonciation au bureau des hypothèques d'Alger, le 29 du même mois de mars, numéros 3, 4 et 5 ;

2° D'un jugement rendu par le Tribunal civil d'Alger le 26 mai 1899, enregistré.

Et aux requête, poursuites et diligences de : 1° Monsieur Auguste Rossier, horticulteur, demeurant au Hamma, commune de Mustapha, près Alger ; 2° Monsieur Armand Rossier, horticulteur, demeurant au dit lieu ; 3° Madame Désirée, appelée en famille Clémentine Rossier, veuve en premières nocces non remariée de Monsieur Gustave Cornuz, la dite dame horticultrice, demeurant à Alger, impasse Parodi, n° 1 ; 4° Monsieur Henri-Alfred-Hippolyte Rossier, horticulteur, demeurant à Mustapha, au Hamma ; agissant tous en un seul et même intérêt, comme seuls et uniques héritiers de Madame Désirée Charron, leur mère, en son vivant propriétaire demeurant à Mustapha, quartier Belcourt, veuve de Monsieur Auguste Rossier, décédée en son domicile le 23 janvier 1898, suivant acte de notoriété dressé par M^e Pertus, notaire à Alger, le dix mars 1898 enregistré, poursuites et diligences de Monsieur Henri-Alfred Hippolyte Rossier, leur mandataire aux termes d'une procuration reçue par M^e Pertus, notaire à Alger, en date du 10 mars 1898, enregistrée

Pour lesquels domicile est élu en l'étude de M^e Ch. BERLANDIER, avoué près le Tribunal civil d'Alger, y demeurant place du Gouvernement, bazar du Commerce, qui est constitué et continuera d'occuper pour eux sur la présente poursuite et ses suites :

A l'encontre et au préjudice de :

1° Madame Jeanne Beau, sans profession, veuve en premières nocces de Monsieur Jean Mathieu, épouses en deuxièmes nocces de Monsieur Jean-Jacques Guizard, propriétaire avec lequel elle demeure à Aïn-bou-Dib (Bertville), commune mixte d'Aïn-Bessem :

2° Monsieur Jean-Jacques Guizard, sus-qualifié et domicilié, mais résidant de fait à Beni-Amran, commune mixte et canton de Palestro, pris tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de son épouse sus-nommée.

Parties saisies, sans défenseur ni avoué constitué.

En conséquence, il sera procédé aux dits jour, heure et lieu sus-énoncés, à la vente aux enchères publiques, sur saisie réelle, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

des immeubles à vendre

telle qu'elle est insérée au procès-verbal de saisie.

Ils sont situés au lieu de Bertville, anciennement Aïn-bou-Dib, commune mixte d'Aïn-Bessem, arrondissement et département d'Alger et consistent en :

Un premier LOT URBAIN sis dans le village même de Bertville, en face le numéro 6 urbain, sa superficie est de onze ares soixante-cinq centiares approximativement. Sur ce lot de forme quadrangulaire et entièrement clos de murs, s'élève à gauche, une maison à simple rez-de-chaussée en bonne maçonnerie et recouverte en tuiles ; cette maison se divise en plusieurs pièces, une écurie lui est contiguë, à droite s'étend un vaste hangar, avec crèches et râteliers et servant également d'écurie, une vaste cour intérieure sépare les constructions ; dans la cour est creusé un puits où l'eau toujours abondante est actionnée par une pompe qui se déverse dans un petit abreuvoir. Ce lot est limité : d'un côté par la route nationale et des trois autres côtés, par Madame Foy-Barazy et le communal.

Un second LOT RURAL dit de plan et contigu au lot de jardin n° 19, sa superficie approximative est de cinquante-trois ares quatre-vingt-dix centiares ; ce lot n'est pas complanté en ce moment, mais il peut être facilement mis en valeur et sa proximité du village lui assure une desserte facile. Ce lot est limité : d'un côté, par le dit lot de jardin numéro 19, d'un autre côté par Madame Foy et des autres côtés par Pons et Pierrard, tel que le dit lot s'étend, poursuit et comporte sans exception ni réserves.

Un troisième LOT RURAL, portant le numéro 67 du plan de lotissement et situé à environ 200 mètres du village de Bertville sur la droite du chemin dit de Ceinture ; sa superficie approximative est de huit hectares quarante-deux ares soixante-dix centiares, en nature de bonne terre labourable, touchant d'un côté à Madame Foy, d'un autre côté à Madame veuve Eulriet et d'un troisième côté à Appy.

Un autre LOT RURAL, portant le numéro 100 du plan de lotissement situé à environ quatre kilomètres du village de Bertville à gauche de la route de Bouïra près la ferme Oudaille. Ce lot eu nature de terre labourable a une superficie approximative de six hectares trois ares trente centiares ; elle , est d'une desserte facile et prêt à être mis en valeur ; il touche d'un côté à Monniguet, d'un deuxième côté à Aboulker et d'un troisième côté à Madame Foy, tel du reste qu'il s'étend et comporte sans exception ni réserves.

Un cinquième LOT RURAL portant le numéro 163 du plan et situé à environ quatre autres kilomètres du dit village, près la ferme Reboul, sur le chemin de Ceinture qui le traverse et le divise en deux parties inégales, la plus grande partie à gauche, la plus petite à droite du dit chemin de Ceinture. Ce lot en son ensemble a une superficie approximative de seize hectares quarante-cinq ares quatre-vingt-dix centiares en nature de terre labourable non ensemencée en ce moment, mais pouvant être mis en valeur de suite. Cette grande et belle parcelle de terrain est limitée : d'un côté par Appy, d'un autre côté par Barazy, d'un troisième côté par Combier et d'un quatrième côté par Oudaïlle.

Tels au surplus que les cinq lots sont décrits, s'étendent, poursuivent et comportent sans exception ni réserves.

Il est fait observé ici que l'huissier saisissant ayant requis les extraits de la matrice cadastrale en ce qui concerne toutes les propriétés sus décrites, il lui a été répondu par le service des contributions directes qu'il n'existe pas de matrice de propriété non bâties dans la commune mixte d'Aïn-Bessem. En conséquence, il n'a obtenu la délivrance que de l'extrait de la matrice cadastrale, concernant la propriété bâtie ne mentionnant que le lot urbain numéro 6, seulement.

MISE A PRIX

Outre les clauses et conditions du cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de deux mille francs, offerte par les poursuivants, ci 2.000 fr.

Frais et remise proportionnelle en sus.

Nota. — Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale sur l'immeuble sus-désigné, devront la faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

L'avoué poursuivant,
Signé : Ch. BERLANDIER.

Enregistré à Alger, le ? juin 1899, folio , case . Reçu 0,83 centimes décimes compris.

Signé : Witas.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude de M^e Ch. Berlandier, avoué poursuivant, et pour prendre communication du cahier des charges, au greffe du Tribunal civil d'Alger, ou il est déposé.

AVIS DE DÉCÈS

(*La Dépêche algérienne*, 19 juillet 1899, p. 3, col. 6)

Madame veuve Armand Rossier, née Vallory ; Mesdemoiselles Augustine, Adèle, Delphine, Marie-Louise et Henriette Rossier ; Monsieur Auguste Baptiste Rossier ; Madame Auguste Rossier et leur fils Clément Rossier ; Madame veuve Cornuz, née Rossier, et son fils, Désiré Cornuz ; Monsieur Alfred Rossier ; Madame Alfred Rossier et leurs enfants Germaine, Chartes et Edmond Rossier ; Monsieur Émile Rossier ; Madame Émile Rossier et leurs enfants Berthe et Émilienne Rossier ;

Les familles Rossier, de Genève ; Charron, d'Angers et de Tours ; Girard, du Ruisseau ; Ludger, de Paris ; Novel, d'Alger ; Pic, du Ruisseau ; Cornuz, d'Alger ; Bernard, de Boufarik et Bernard, d'El-Affroun.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Armand ROSSIER,

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé à Mustapha, le 17 juillet 1899, dans sa 57^e année.

Et vous prie de vouloir bien assister à son convoi funèbre qui aura lieu, mardi 18 juillet courant, à 9 heures du matin.

On se réunira au domicile mortuaire à Belcourt (Mustapha), ou place de la République, à Alger, à 10 heures.

Priez pour Lui !

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Département d'Alger

(*La Dépêche algérienne*, 19 octobre 1902, p. 3, col. 2)

Boufarik. — Vendredi, 17 courant, à 8 h. 1/2 du matin, ont eu lieu les obsèques civiles de M. Auguste Rossier, propriétaire-horticulteur, décédé, après une cruelle maladie, à l'âge de 62 ans.

Au cimetière, un discours, relatant la vie du défunt a été prononcé par M. Brun, conseiller municipal.

La cérémonie terminée, la foule s'est retirée en adressant un dernier témoignage de sympathie à la famille, à laquelle nous adressons également nos condoléances attristées.

AVIS

(*La Dépêche algérienne*, 21 juillet 1907, p. 2, col. 1)

Pour cause de dissolution de société, le lundi, 29 juillet 1907, à 9 heures du matin, dans les bureaux de la Société Rossier frères et sœur, situés à Boufarik, route de Souk-Ali, il sera procédé à la vente de la récolte pendante des oranges, mandarines, citrons, cédrats, provenant de 22 hectares environ d'orangeries, plantes sur les propriétés de la dite Société.

Pour renseignements et visiter, s'adresser sur les lieux.

Étude de M^e Georges PERTUS, notaire à Alger.

2, rue de la Liberté, n° 2.

(*La Dépêche algérienne*, 22 juillet 1907, p. 2, col. 1-3)

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude et par le ministère de M^e PERTUS, notaire à Alger, rue de la Liberté, n° 2, le mardi, 10 septembre 1907, à 2 heures du soir.

DES
IMMEUBLES
ET DU
FONDS de COMMERCE
ci-après désignés

Dépendant de la Société ROSSIER frères et sœur,
Ayant son siège à Alger-Mustapha, quartier du Hamma.

DÉSIGNATION PREMIER LOT

§ 1^{er}

Propriété dite Haouch Chaouch
au quartier Cheurfa, commune de Boufarik

Une propriété dite Haouch Chaouch, située sur le territoire de la commune de Boufarik, au quartier Cheurfa, à 1 kilomètre environ à l'est de la ville, sur le bord et à droite de la route de Boufarik à Chebli, d'une contenance d'environ 20 hectares, 48 ares, 88 centiares, divisée en deux parties par la voie du chemin de fer d'Alger à Oran, qui la traverse du nord-est au sud-ouest, comprenant :

maison d'habitation élevée partie sur terre plein et partie sur caves d'un rez-de-chaussée divisé en 6 pièces et d'un 1^{er} étage divisé en 11 pièces, construite en maçonnerie et couverte en tuiles plates.

Ecurie surmontée d'un grenier à fourrage.

Remise et buanderie avec grenier à grains au dessus.

Atelier de forge et menuiserie.

Vastes hangars en maçonnerie couverts en tuiles plates, servant à l'emballage et à l'expédition des oranges.

Autre grand hangar construit en pierres et couvert en tuiles plates, servant à l'emballage et à l'expédition des arbres, avec bureaux et logements d'employés attenants.

Deux cours entourées de murs de tous côtés dans l'une desquelles se trouvent un puits avec pompe et un abreuvoir.

Deux norias avec deux bassins.

Petit bâtiment dans lequel se trouvent 2 machines à vapeur munies d'une pompe centrifuge servant à élever l'eau pour irrigation.

Orangerie d'une contenance d'environ, 12 hectares.

Pépinières d'une superficie d'environ 8 hectares

Eaux abondantes, réseaux de canaux et rigoles pour l'irrigation.

Cette propriété est formée de la réunion des lots n° 84P, 89P, 90, 91, 92, 93, 94P et 95 du plan du service topographique.

Elle est limitée dans son ensemble : au nord, par la route de Boufarik à Chebli ; à l'ouest, par la route de Boufarik à Bouïnan, et au sud-est, par la voie du chemin de fer et M. de de Laurencin.

§ 2^e

Fonds de commerce

Un pépiniériste horticulteur à Boufarik

Et un fonds de commerce de pépiniériste horticulteur que la Société Rossier frères et sœur exploite et fait valoir à Boufarik sur la propriété qui vient d'être désignée, ledit fonds comprenant :

La clientèle et l'achalandage y attachés.

Et le matériel, les objets mobiliers, ustensiles et cheptel servant à son exploitation et se trouvant à Boufarik, décrits en un état annexé au cahier des charges.

DEUXIÈME LOT

Propriété dite Mimoun

au quartier Bouyagueb, commune de Boufarik

Une propriété dite Mimoun, située sur le territoire de la commune de Boufarik. au quartier Bouyagueb, à 500 mètres environ à l'est de la ville, sur le bord et à gauche de la route de Boufarik à Chebli, d'une superficie de 9 hectares, 69 ares, 21 centiares environ, divisée en deux parties par un chemin rural conduisant à la propriété Bonthoux, comprenant :

Deux petites maisons à simple rez-de-chaussée construites en briques et couvertes en tuiles plates, servant de logements d'ouvriers.

Hangar couvert en diss, puits avec noria et bassin, rigoles en maçonnerie pour l'irrigation.

Orangerie d'environ huit hectares.

Le surplus en pépinière.

Cette propriété est formée de la réunion des lots n° 18 *bis*, 19 *bis*, 173, 190 189P et 191 du plan du service topographique.

Elle est limitée au sud par la route de Boufarik à Chebli ; à l'est, par un chemin rural ; au nord, par la propriété Linarès, et au sud ouest, par un chemin rural, la propriété Chariot et l'oued Bou-Chemla.

Ensemble le matériel et les objets mobiliers servant à l'exploitation de ladite propriété, décrits en un état annexé au cahier des charges.

TROISIÈME LOT

Propriété de Goreth

commune de Boufarik

Une propriété, située sur le territoire de la commune de Boufarik, quartier de Goreth, au nord et à environ trois kilomètres de la ville, sur le bord d'un chemin d'exploitation, d'une superficie d'environ 8 hectares, comprenant :

Une maisonnette construite en briques et couverte en tuiles creuses, servant de logement de fermier.

Hangar attenant, four à cuire le pain, four de potier, deux puits.

Orangerie d'environ un hectare.

Pépinière d'environ cinquante ares.

Terres de culture d'environ six hectares cinquante ares.

Cette propriété est formée de la réunion des lots n° 14 et 15 du plan de lotissement.

Elle est limitée : au nord, par le chemin ; à l'ouest, par M. Purtschet ; à l'est, par un chemin d'exploitation conduisant à la propriété André, et au sud, par un canal de dessèchement.

QUATRIEME LOT

Propriété de Ghraba

commune de Soumah

Une propriété, située sur le territoire de la commune de Soumah, arrondissement d'Alger, au lieu-dit Ghraba, d'une contenance de 15 hectares, 78 ares, 42 centiares, dont quatre hectares complantés de jeune vigne, le surplus en nature de terres de culture, entièrement défoncées à la vapeur.

Cette propriété comprend :

1° Les lots n° 22 et 47 du plan du service topographique, d'une superficie totale de 11 hectares, 39 ares, 80 centiares, traversés par un chemin, et limités dans leur ensemble : au nord, par Sid Djelloul ben Hamida et un chemin séparatif des propriétés des sieurs Larbi bel Hadj Amar, Mohamed ben Brahim et Ahmed ben Hadj Amar ou ayant droit ; au sud-est, par le chemin de Bahli à Souk-Ali ; au sud, par Djelloul ben Hamouda, et à l'ouest, par le chemin de Ghraba à Bahli.

2° Le lot n° 25 dudit plan, d'une superficie de 42 ares, 80 centiares, limité : au nord, par Ahmed bel Hadj Amar ; à l'est, par le chemin de Ghraba à Bahli, et à l'ouest et au sud-ouest, par Abderrahman bel Djilali.

3° Le lot n° 49 dudit plan, d'une superficie d'environ 78 ares, limité : au nord, à l'est et au sud, par Djelloul ben Hamouda, et à l'ouest par Ben Hamida ben Missoun.

4° Le lot n° 15 dudit plan, d'une superficie d'environ 3 hectares 73 ares, et, y attenant partie du lot n° 17 dudit plan, de 44 ares 07 centiares environ, l'ensemble limité : au nord, par Hadj Rabah ; à l'ouest, par le même et un chemin ; au sud, par la dame Djadis, le sieur en Djeda et le surplus du lot n° 17, appartenant à Misseraoui ; à l'ouest, par Hadj Rabah et un chemin.

CINQUIÈME LOT

Propriété du Haouch Cheurfa

commune de Boufarik

Une propriété située sur le territoire de la commune de Boufarik, au lieu dit Haouch Cheurfa, d'une contenance d'environ 19 hectares, 60 ares, 28 centiares, comprenant :

Maison d'habitation couverte en tuiles plates, élevée sur terre plein d'un rez-de-chaussée divisé en 2 pièces et d'un grenier.

Écurie et hangars, cour entourée de murs, noria, trois puits et deux bassins.

Petite maison avec une machine à vapeur élévatoire.

Orangerie de 3 hectares, cinquante ares environ.

Terre de culture et luzernière.

Eaux abondantes.

Cette propriété porte les n° 87, 88, 90, 91, 92, 93, 97, 98, 99, 100, 101, 102 et 103 du plan cadastral.

Elle est limitée ; au nord, par la route de Boufarik à Chebli, la propriété Vaissié et M. Benoît Delpech ; au sud, par la propriété Bellot ; à l'est, par les consorts Ben Salem. et à l'ouest, par M^{me} de Laurencin.

Ensemble le matériel et les objets mobiliers servant à l'exploitation de la propriété tels qu'ils sont décrits en un état annexé au cahier des charges.

SIXIEME LOT
Propriété de Maçouma
commune de Boufarik

Une grande propriété, d'un seul tenant, dite de Maçouma, située sur le territoire de la commune de Boufarik, au haouch Maçouma, d'une superficie d'environ 125 hectares, 80 ares, comprenant ;

Maison d'habitation élevée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, avec logement de fermier.

Caves avec cuves, écuries, hangar cour, puits avec pompe.

Six hectares environ de vignes.

Un hectare environ d'orangeries.

Terres de culture et prairies.

Cette propriété, formée de la réunion de partie de l'ancien haouch Maçouma, d'une superficie d'environ 99 hectares 95 ares et d'une partie de l'ancien marais de Rhâïlen ou Rhilen, d'une superficie de 25 hectares 85 ares environ, est limitée, dans son ensemble au nord, par les propriétés Domergue, Chiris et Bardin ; à l'est, par l'oued Goreit ou oued Kleb ; au sud, par le haouch Amroussa et les consorts Bellot ; à l'ouest et au nord-ouest, par les concessions de Rhâïlen ou Rhilem

La propriété dont s'agit est traversée par un chemin de 6 mètres de largeur qui relie les immeubles de la famille Doumergue, sis à Maçouma et Mahalla, au nord et à l'ouest de la dite propriété.

SEPTIÈME et DERNIER LOT
Maison à Alger-Mustapha
rue de Lyon, 61

Une maison sise à Alger-Mustapha, rue de Lyon, sur laquelle elle porte le numéro 61, élevée partie sur terre-plein, partie sur caves d'un rez-de-chaussée divisé en quatre magasins avec chacun arrière-magasin et cuisine, d'un 1^{er} étage et d'un 2^e étage divisés chacun en trois appartements de 3 pièces, cuisine et water-closet.

Construction placée derrière, comprenant logement de concierge, petit appartement et buanderie avec pompe, puits et cour.

Le tout d'une superficie d'environ 523 mètres carrés, est limité : au sud-ouest, par la rue de Lyon ; au sud-est, par un chemin ; au nord-ouest, par une rue ou passage privé de 8 m. de largeur qui doit être pris en charge prochainement par la ville ; au nord et au nord-ouest, par la propriété Peragut.

MISES À PRIX

1^{er} lot, comprenant la propriété dite Haouch-Chaouch commune de Boufarik et le fonds de commerce, sis à Boufarik 150.000

2^e lot, comprenant la propriété dite Mimoun, commune de Bonfarik 50.000

3^e lot, comprenant la propriété de Goreth, commune de Boufarik 15.000

4^e lot, comprenant la propriété de Ghraba, commune de Soumah 15.000

5^e lot, comprenant la propriété du haouch Cheurfa, commune de Boufarik 40.000

6^e lot, comprenant la propriété Macouma, commune de Boufarik 140.000

7^e lot, comprenant la maison sise à Alger-Mustapha rue de Lyon, n° 61 40.000

Pour les renseignements, s'adresser à M^e PERTUS, notaire à Alger, rue de la Liberté, n° 2, dépositaire du cahier des charges, et à MM. ROSSIER, horticulteurs, Mustapha-Belcourt et à Boufarik.

Émile ROSSIER, successeur

Publicité

(*La Dépêche algérienne*, 6 décembre 1907, p. 3, col. 1-2)

GRANDES PÉPINIÈRES « MON DÉsir »

ROSSIER FRÈRES et SŒUR à Boufarik

Émile ROSSIER SUCCESEUR

Spécialité d'arbres forestiers, fruitiers, orangers, mandariniers, conifères, rosiers, arbustes d'agrément. Emballage soigné.

Catalogue et renseignements sur demande.

MÉRITE AGRICOLE

(*Journal officiel de la République française*, 22 octobre 1910, p. 8674-8677.)

Grade de chevalier.

Rossier (Émile-Ferdinand), propriétaire à Boufarik (Algérie) : président du Syndicat d'irrigation de l'Haouen-Chaouch. Nombreuses récompenses dans les concours ; trente ans de pratique.

L'estivage dans l'Atlas blidéen

(*Le Sémaphore algérien*, 22 juin 1913)

Depuis huit jours, une cinquantaine de maçons, carriers, manœuvres, terrassiers, bourricotiers se sont installés sur les pentes du Coudiat-Chréa et, guidés par M. Rossier, le sympathique propriétaire boufarikois, travaillent d'arrache-pied à l'édification de quatre chalets dont le devis total s'élève à une quarantaine de mille francs.

AVIS DE DÉCÈS

(*La Dépêche algérienne*, 25 mars 1922, p. 3, col. 2-3)

BOUFARIK. — Madame Veuve Émile Rossier, ses enfants et ses petits-enfants ; Madame Veuve Cornuz et sa famille ; Monsieur Alfred Rossier et sa famille ; Madame Veuve Armand Rossier et sa famille ; Monsieur Clément Rossier et sa famille ; Madame Veuve Nicolas Bernard et sa famille ; Monsieur Joseph Bernard et sa famille ; Monsieur Eugène Bernard et sa famille ; les familles Marcellin, Collin. Chatain, Didier, des Vosges ; Siesse et Trapp, de Boufarik ; le personnel de la maison Dejouany-Rossier.

Ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Émile ROSSIER,
chevalier du Mérite agricole,

leur époux, père, grand-père, beau-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin, allié et ami, décédé à Boufarik, le jeudi 23 mars 1922, à l'âge de 67 ans. Et vous

prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 25 mars, à 3 heures de l'après-midi.

On se réunira au domicile mortuaire, rue de France, à Boufarik.
Enterrement civil.

BOUFARIK

(*La Dépêche algérienne*, 28 mars 1922, p. 2, col. 2)

Obsèques. — Samedi, 25 mars, ont eu lieu, au milieu d'une importante affluence, les obsèques civiles de M. Emile Rossier, propriétaire à Boufarik. Au cimetière, M. le docteur Péduran, maire de Boufarik, a prononcé le discours suivant :

« On ne peut laisser se fermer cette tombe sans apporter à celui qui n'est plus le témoignage de la profonde estime qu'il avait su s'attirer auprès de ses concitoyens. Nul plus que lui ne s'en était montré digne. Né à Blois en 1855, il vint en Algérie en 1858 avec sa famille ruinée par les inondations de la Loire.

En 1871, âgé de 16 ans, il vint à Boufarik avec un de ses frères créer un établissement horticole pour compléter celui que ses parents avaient établi au Hamrna, près d'Alger.

Travailleur acharné, doué d'une inlassable énergie et d'une inflexible volonté, il put mettre au service de ces qualités un caractère réfléchi et pondéré, qu'animait une intelligence des plus vives. Et après de longues années d'un travail patient et soutenu, il pouvait avoir la légitime fierté de contempler l'œuvre créée par lui de toutes pièces : cette belle exploitation que l'on peut admirer près d'ici. Loin de se cantonner dans un égoïsme étroit, il sut répandre autour de lui le fruit des qualités dont il était doué. Élu conseiller municipal en 1908 et appelé par l'assemblée communale aux fonctions de 1^{er} adjoint, il apporta dans la gestion des affaires de la ville la même ardeur, le même zèle qu'il avait dépensés pour les siennes propres.

Sa probité et sa droiture faisaient de lui l'ennemi de toutes obscures compromissions ; il sacrifia impitoyablement les intérêts particuliers au profit de l'intérêt général : c'est là ce que certains n'ont pas su lui pardonner.

« Homme de bon conseil, nombreux sont ceux qui eurent recours à ses bons offices, qu'il ne leur refusa jamais.

Après une vie si dignement remplie, il part, entouré d'une estime unanime et profondément regretté de tous ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier.

« Au nom du conseil municipal et de la population de Boufarik, j'apporte à cet homme de bien l'hommage de nos profonds regrets ; à la digne compagne de toute sa vie, si cruellement éprouvée aujourd'hui, l'expression de nos sincères condoléances ; à sa famille éplorée, l'assurance de la large part que nous prenons à sa peine et de notre profonde sympathie. »

Nous adressons à M^{me} veuve Rossier et sa famille nos sincères condoléances.

Paul DEJOUANY

Né à Boufarik, le 9 juin 1884.

Fils de Jules Dejouany, chef de la gare de Boufarik, puis inspecteur du chemin de fer P.L.M. algérien.

Marié avec Émilienne Clémentine Rosine Rossier († Bagnols-sur-Cèze, 1965), fille d'Émile Ferdinand Rossier et de Rosine Bernard. Dont :

— Suzanne Émilienne Paule (Alger, 24 octobre 1913-Bagnols-sur-Cèze, 1^{er} janvier 2012), mariée à Boufarik, le 12 décembre 1936, avec Romain Dumazer : médecin électroradiologue ;

— Émile Alexandre (Alger, 4 mai 1917-Toulouse, 22 juillet 2023) : successeur de son père comme pépiniériste à Boufarik ;

— André Paul Louis (Alger, 25 déc. 1919-Nice, 9 décembre 1964).

Admis à l'École normale supérieure de Paris (*La Dépêche algérienne*, 1^{er} octobre 1905, p. 3, col. 2).

Professeur agrégé de physique

Animateur de l'Université populaire de Boufarik.

Chevalier du [mérite agricole](#) (1951).

Avis de décès à Bouzarea : *Alger républicain*, 12 janvier 1954, p. 2, col. 1-2.

Chronique régionale

(*La Dépêche algérienne*, 31 décembre 1923, p. 6, col. 6)

BOUFARIK

Arbre de Noël. — Samedi 22 courant, dans la cour de l'école primaire de garçons, un superbe arbre de Noël avait été dressé. Le bonhomme Noël avait dû faire, dans sa bonne cité de Boufarik, un séjour assez long, car l'arbre était copieusement pourvu. Les fruits, les jouets de toutes sortes avaient été placés à profusion.

Quelle joie aussi se reflétait dans les yeux des tout petits, tendant leurs mains vers ces choses attrayantes. C'était vraiment un beau coup d'œil de les voir bien rangés avec leurs petites frimousses réjouies attendre le moment désiré de la distribution des jouets qui se complétait par des bonbons, gâteaux, oranges, mandarines offerts par les généreux donateurs.

Au cours de cette fête de l'enfance, les élèves de l'école maternelle, des cours préparatoires, des écoles de filles et de garçons ont fait entendre de très jolies voix. dans différents morceaux de choix. Ils mirent à l'exécution de leur chant toute l'ardeur de leur âme.

Malgré la stricte intimité de cette fête enfantine, M. Péduran, maire de Boufarik, qui s'intéresse aux œuvres scolaires, accompagné de ses adjoints, de conseillers municipaux, se rendit à l'école et constata avec joie le bonheur de ses tout petits, parmi lesquels beaucoup, hélas ! n'auront eu d'autres cadeaux que celui de l'Arbre de Noël de l'école.

Remarqué également, [M. Paul Dejouany, président de l'Université populaire](#), et [M^{lle} Louise Sicre](#), présidente de l'Amicale des Anciennes Elèves, toujours dévoués aux bonnes œuvres.

Ainsi, grâce au concours bienveillant de M^{me} Brocard, directrice de notre école maternelle ; de M^{lle} Lacan, directrice de notre école de filles ; de M. Lacoste, directeur de l'école de garçons, entourés d'un personnel d'élite, cette fête de l'enfance fut le rayon de soleil qui réchauffe le cœur de ces petits êtres, grâce à la joie et à la charité que cet après-midi, dont ils se souviendront, leur procura. Ils ont droit à de nombreux mercis, ainsi que notre municipalité et tous les généreux donateurs qui, de par leurs libéralités, contribuèrent à répandre du bonheur chez les bambins.

Chronique régionale
(*La Dépêche algérienne*, 30 octobre 1924, p. 6, col. 5)

BOUFARIK

Exposition d'horticulture. — Parmi les lauréats de l'exposition d'horticulture organisée à Alger, par l'Union Syndicale des horticulteurs d'Algérie, nous relevons le nom de M. Pierre Curutchet, auquel le jury a décerné un premier .prix (amateur) pour présentation de nombreuses variétés de fleurs coupées en collections (chrysanthèmes). Nous sommes heureux de le féliciter de cette récompense étant donné qu'il a d'autant plus de mérite qu'il n'est qu'un simple amateur.

Nous joignons nos félicitations à celles que les membres du jury ont adressées à M. Paul Déjouany, horticulteur à Boufarik, pour le goût apporté à l'ornementation de l'exposition.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 27 juillet 1925, p. 5, col. 4)

Monsieur Henri Alfred Rossier ;
Madame H. A. Rossier, née Bernard, et leurs enfants Germaine, Charles, Edmond et Simone ;
Madame Veuve Émile Rossier, née Bernard ;
Monsieur Gustave Clément Rossier ;
Madame Clément Rossier, née Pagès, et leurs enfants Jean, Gustave et Madeleine ;
Mademoiselle Augustine Rossier ;
Monsieur Lucien Cazals ;
Madame Lucien Cazals, née [Berthe] Rossier, et leurs enfants Jean et Colette ;
Madame Veuve Édouard Saulnier, née Rossier, et son fils Robert ;
Monsieur Paul Baschiéra ;
Madame Paul Baschiéra, née Rossier, et leurs enfants Armand et Cécile ;
[Monsieur Paul Déjouany ;](#)
[Madame Paul Déjouany, née Rossier, et leurs enfants Suzanne, Émile et André ;](#)
Monsieur Alexandre Chevalier ;
Madame Alexandre Chevalier, née Rossier, et leur fille Edmée ;
son fils Pierre ;
Madame Veuve Fernand Cécile, née Rossier,
et Mademoiselle Louise Rossier, de Genève ;
Mademoiselle Jeanne Rossier, de Genève ;
Monsieur Jean Abdelkader ;
Madame Jean Abdelkader, née Cornuz et leurs enfants Marcelle, Rose, Louise,
Berthe, Fernande, Louis, Pauline, Mathilde, Désiré ;
Mademoiselle Mathilde Cornuz,

Ont la douleur de voua faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère regrettée

Madame Veuve Désirée-Clémentine CORNUZ,
née ROSSIER,

leur sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, cousine, décédée à Alger, le 26 juillet 1925, dans sa 82^e année.

Et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui lundi 27 juillet 1925 à cinq heures du soir.

Réunion au domicile mortuaire, 3, rue Michelet, Alger.

Des fleurs seulement.

À l'issue de la cérémonie la famille ne recevra pas.

Maison ROLDAN, Pompes funèbres
47, rue Sadi-Carnot, Alger — Téléphone : 24-03

LA MÉDAILLE DU TRAVAIL

(Journal officiel de la République française, 2 août 1928)

ALGER

M. Gottvalles (Henri), chef d'atelier dans la maison P. Dejouany-Rossier, à Boufarik.
M^{me} Gottvalles. née Mataix (Marie-Thérèse), ouvrière emballeuse dans la maison P. Dejouany-Rossier, à Boufarik.

BOUFARIK

(L'Écho d'Alger, 5 octobre 1928, p. 5, col. 3)

Médaille du travail. — Champagne d'honneur. — M. Paul Dejouany, propriétaire horticulteur à Boufarik, avait convié samedi dernier ses parents, ses amis, son personnel européen et indigène à fêter ses employés M. et M^{me} Gotvallès, nouvellement décorés de la Médaille du travail.

Dans le hall d'expédition, décoré avec goût de plantes splendides et rares, se pressait une foule heureuse de montrer à ce couple de travailleurs sa joie de les voir à l'honneur.

Au champagne, M. Dejouany déclare tout d'abord qu'il tient à associer à cette fête le souvenir des Rossier qui ont créé les établissements qu'il dirige aujourd'hui. Il dit leur mérite d'avoir planté de beaux vergers, mais aussi et surtout d'avoir fait que dans toute l'Algérie et dans le monde horticole français et étranger leur nom est devenu synonyme de conscience, droiture et intégrité. S'adressant directement aux nouveaux décorés, il les assure que, dans leur milieu, leur nom est aussi respecté et honoré ; que leurs enfants, quelles que soient les situations auxquelles ils parviendront, auront le droit d'être fiers de leurs parents. Personnellement, il les remercie de l'aide constante qu'ils lui ont apportée dans une période difficile et il les assure qu'il n'oubliera jamais le cœur avec lequel ils ont travaillé pour lui. Tout ému, il serre la main à M. Gotvallès et embrasse M^{me} Gotvallès au milieu des applaudissements de tous.

M. Froger, notre sympathique maire, se lève à son tour et, dans une de ces gracieuses improvisations dont il a le secret, rappelle le souvenir de M. Émile Rossier auquel il est certain que tout le monde pense aujourd'hui ; il félicite M. et M^{me} Gotvallès du bel exemple qu'ils donnent à tous et dit combien il est fier de les avoir comme administrés.

Dans une charmante péroration, il remercie les dames, les jeunes filles d'avoir ajouté de la grâce et de la beauté à cette fête. « N'a-t-on d'ailleurs pas, conclut-il fièrement, l'habitude dans cette maison de vivre au milieu des plus beaux arbres et des plus belles fleurs ? »

Tous tiennent ensuite à adresser leurs félicitations aux deux époux, heureux de se voir ensemble à l'honneur.

La population de Boufarik a été satisfaite de cette distinction méritée accordée aux époux Gotvallès, tous deux enfants de notre belle cité.

REMERCIEMENTS

(*L'Écho d'Alger*, 16 décembre 1928, p. 5, col. 7)

M^{me} V^{ve} Jules Dejouany ; M. et M^{me} Paul Dejouany et leurs enfants ; M. et M^{me} Alexandre Dejouany et leur nombreuse famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du décès de

Monsieur Jules DEJOUANY,

inspecteur du chemin de fer P.L.M. en retraite,

leur époux, père et parent regretté, survenu à Alger le 8 décembre courant.

BOUFARIK

(*L'Écho d'Alger*, 1^{er} novembre 1930, p. 6, col. 1)

Récompenses. — Nous avons appris avec plaisir que, lors des floralies valenciennoises, l'exposition de plantes qu'a faite M. Paul Dejouany, horticulteur à Boufarik, a obtenu beaucoup de succès.

M. Dejouany a obtenu un grand prix d'honneur pour lequel une médaille de vermeil lui a été offerte par M. le Ministre de l'Agriculture. La société d'horticulture de Valenciennes lui a également offert une médaille d'or.

Nous le félicitons bien sincèrement pour ces récompenses.

BOUFARIK

(*La Dépêche algérienne*, 17 janvier 1934, p. 9, col. 6)

M^{me} V^{ve} Henri-Alfred Rossier ;

M^{lle} Germaine Rossier ;

M. le docteur Rossier et Madame ;

M^{me} et M. Edmond Rossier et leur fille ;

M^{me} V^{ve} Émile Rossier ;

Madame et Monsieur Eugène Bernard ;

M^{me} V^{ve} Nicolas Bernard ;

M^{me} V^{ve} Joseph Bernard ;

Les familles Rossier, Baschiera, Chevalier, Cazals, Dejouany, Saulnier, Cécile, Bernard, Chaix, Soulié, Kollen, Deluca, Coche, Forconi, Jaubert, de Raffin, Siesse, Trapp, Collin et Marcelin ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Henri-Alfred ROSSIER,
chevalier du Mérite agricole,

leur époux, père, grand-père, beau-père, beau-frère, oncle, grand-oncle, allié et ami,
décédé le 15 janvier, dans sa 87^e année.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

La famille ne reçoit pas.

P.F. ROLDAN, 47, rue Sadi-Carnot. T. 24.02

AVIS DE DÉCÈS

(*L'Écho d'Alger*, 17 septembre 1942, p. 2, col. 4)

BOUFARIK. — M^{me} V^{ve} René Escriva et ses enfants : Jeanne, Henri et Colette ;
M^{me} V^{ve} Henri Escriva, de Pau ; les familles Coudert, Brasilles, le docteur Ricard, parents
et alliés, ont la douleur de vous faire part du décès de leur cher regretté

René ESCRIVA,

comptable aux Etablissement Paul Dejouany,

leur époux, père, frère, oncle, neveu et ami, survenu à l'âge de 41 ans, à Boufarik, le
15 septembre 1942.

Les obsèques auront lieu à Boufarik, jeudi 17 septembre, à 17 heures.

Enterrement civil.

REMERCIEMENTS

(*L'Écho d'Alger*, 20 septembre 1942, p. 3, col. 1)

Madame V^{ve} René Escriva et ses enfants, Madame V^{ve} Henri Escriva mère et leur
nombreuse famille de France et d'Algérie, expriment leur gratitude à toutes les
personnes qui leur ont témoigné tant de marques de sympathie lors du décès de leur
cher et regretté

René ESCRIVA,

comptable aux Établissements Paul Dejouany,

survenu le 16 septembre 1942.

CARNET

(*La Dépêche algérienne*, 4 juin 1946, p. 3)

— Boufarik : Le mariage de mademoiselle Janine Bit, fille du docteur Alexandre Bit et
Madame, avec Monsieur Émile Dejouany, fils de Monsieur Paul Dejouany, agrégé de
Sciences, et Madame, sera célébré le mercredi 12 juin, à 17 heures, en l'église Saint-
Ferdinand de Boufarik.

REMERCIEMENTS

(*Alger républicain*, 27 mai 1948, p. 3, col. 8)

Le docteur Alexandre Bit ; M. et M^{me} Émile Dejouany et leur fils ; les familles Realini,
Axiach. parentes et alliées, dans l'impossibilité de répondre individuellement aux très

nombreuses personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de leur regrettée

Madame Alexandre BIT

les prie de trouver ici l'expression de leur reconnaissance émue et leurs sincères remerciements.

Émile DEJOUANY

BOUFARIK

(*Alger républicain*, 14 mai 1950, p. 4, col. 6)

Médaille du [mérite agricole](#). — Samedi 13 mai, M. Dejouany Émile, conseiller municipal, horticulteur pépiniériste, entouré de son personnel, ont fêté M. Bérenguer pour sa distinction. Tous nos compliments au récipiendaire.

NOUVELLES RÉGIONALES

(*Alger républicain*, 29 août 1951, p. 2, col. 7)

BOUFARIK

[MÉRITE AGRICOLE](#). — Nous relevons dans la liste de nomination dans le mérite agricole, au grade de chevalier, les noms de MM. Paul Dejouany, Sébastien Salord et Alexandre Bertrand Nikolitch.

Félicitations.

BOUZAREA

(*Alger républicain*, 12 janvier 1954, p. 2, col. 1-2)

Décès. — C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Paul Dejouany, propriétaire, agrégé de physique et chimie, à l'âge de 70 ans. Ses obsèques ont eu lieu à Boufarik au milieu d'une foule d'amis. À sa veuve, à ses enfants, à toute la famille atteinte par deuil, nous renouvelons nos sincères condoléances.
